



concurrence. Pour le bâtiment lorrain qui promettait à ses salariés des postes non délocalisables, cette situation contribue à expliquer la perte de 1 000 emplois en un an.

### **Voyez-vous dans la conjoncture régionale des motifs d'optimisme ?**

Si le virage de la rénovation thermique est bien négocié, il peut être porteur. La Lorraine présente des conditions climatiques rigoureuses et compte 500 000 logements à rénover. Nous montons une action régionale qui associera le parc privé, les financeurs et les entreprises. Par ailleurs, la loi Duflot se traduit en Lorraine par 27 terrains mobilisables pour construire des logements sociaux. Il y a là des perspectives de chantiers, même si certains emplacements nécessitent de gros travaux préalables de dépollution. L'accessibilité pourrait également susciter un gros marché, si l'on voulait vraiment respecter l'échéance de 2015.

### **Comment comptez-vous répondre aux attentes croissantes des collectivités en matière d'insertion ?**

Il faut pérenniser les compétences acquises au cours des chantiers d'insertion. Aujourd'hui, les personnes qui effectuent des heures d'insertion durant quelques mois retournent ensuite à leur situation initiale. Dans le cadre des emplois d'avenir, nous comptons créer un groupement d'employeurs pour mutualiser les salariés. En lien avec les conseils généraux et les maisons de l'emploi, cette structure assurera, sélectionnera et formera les personnes repérées sur des chantiers d'insertion. Les entreprises pourront ensuite faire appel à elles pour d'autres travaux. Ce système doit s'accompagner d'un compte-épargne insertion pour donner plus de souplesse aux dispositifs existants.